



[www.environnement93.fr](http://www.environnement93.fr)

**UNION DES ASSOCIATIONS  
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée  
Membre de France Nature Environnement Ile-de-France  
Affiliée à France Nature Environnement

Gagny, le 12 avril 2018

**PV de l'AG du 31 mars 2018  
Maison Edouard Glissand  
Parc Georges Valbon – La Courneuve**

Présents :

F. Redon, (*Président-EnDeMa93*)  
C. Scheyder, (*Secrétaire-Noisy le Sec Environnement*)  
C. Schneider, (*Trésorier-EnDeMa93*)  
M. Glevarec, (*Les Amis du Parc de la Poudrerie*)  
P. Mathon, (*Bagnolet écologie, l'écologie à Bagnolet*)  
E. Barraud, (*PER*)  
A. Marques, (*Gournay Environnement*)  
J. Learmonth, (*ASVR*)  
B. Dubouloz-Monnet (*ASVR*)  
F. Mouthon (*ARIVEM*)  
V. Cochard (*ARIVEM*)  
B. Mazzola, (*EnDeMa93*)  
S. van den Brink (*ANCA*)  
R.A. Bougourd, (*Aulnay Environnement*)  
M. El Kasmi (*Bondy Ecologie*)  
A. Boucher (*Bondy Ecologie*)  
C. Bernard (*Bondy Ecologie*)  
B. El kasmi (*Bondy Ecologie*)  
G. Cordier (*ANSE93*)  
V. Pruvost (*Romainville Sud*)  
S. Laurens (*Romainville Sud*)

Représentés :

Genvironnes  
Bien vivre à Vaujours  
M. Claveau (*ARPV*)  
V. Ilié, (*Montreuil Environnement*)  
E. Kindt (*Forêt en Aulnoye*)

Invités :

C. Llorca - Association « Echanges » Saint-Ouen

Energies Citoyennes

Sont présents ou représentés, selon émargement figurant sur les feuilles de présence et les pouvoirs annexés à l'ouverture de l'assemblée, la majorité des associations adhérentes à jour de leur cotisation 2017.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 9h45

La présidence de séance est assurée par Francis Redon, et le secrétariat de séance par Colette Scheyder.

L'ordre du jour est adopté.

- 1: **Rapport moral** et bilan d'activités 2017
- 2.: **Rapport financier** : compte définitif 2017
- 3.: **Vote et quitus** sur les 2 rapports.
- 4.: **Autorisations pour ester en justice, vote..**
- 5 : **Orientations et actions** pour la prochaine mandature, **vote,**
- 6 : **Election Conseil d'administration,**
- 7 : **Energie Partagée** : Intervention Pierre Stoeber

## 1. Rapport moral et bilan d'activités

Après le bilan des **cotisations** encaissées au jour de l'AG, Environnement 93 compte 21 associations adhérentes, qui représentent 1300 adhérents.

*. L'assemblée générale, à l'unanimité.*

- *ayant entendu le rapport d'activités du conseil d'administration,*
- *après avoir demandé des explications,*
- *prenant acte des actions engagées par le Conseil d'Administration,*
- *approuve ce rapport.*
- *voir rapport en annexe*

## 2. Rapport financier.

Présentation des comptes 2017.

---

*L'assemblée générale, à l'unanimité.*

- *après avoir pris connaissance des différents documents,*
  - *après avoir demandé des explications,*
- approuve les comptes, et donne quitus au trésorier.*
- *voir rapport en annexe.*
- 

## 3. Orientations et actions 2018, Budget 2018.

Présentation des orientations pour 2018 et du budget correspondant.  
(Documents annexés).

La convention établie avec le Conseil général de Seine Saint Denis se poursuivra en 2018

La demande de subvention à la DRIEE est renouvelée.

Les cotisations sont inchangées pour l'exercice 2018. Le montant fixe est de 40 Euros plus 0,15 € par adhérent cotisant

---

*L'assemblée générale, à l'unanimité*

- *approuve les objectifs 2018 et le budget les concernant (Voir annexe)*
-

#### 4. Résumé des discussions sur le bilan 2017 et les orientations 2018.

<b>Associations agréées pour la protection de l'environnement</b>	<p><b><u>ANCA :</u></b> Parmi les quatre associations agréées pour la protection de l'environnement (ANCA, Amis du Parc Forestier de la Poudrerie, EnDeMa93, Environnement 93), dans la fédération Environnement 93, l'ANCA est l'association qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* couvre le plus large territoire, débordant même les limites départementales en Val de Marne et Seine et Marne,</li><li>* possède le budget le plus important par la recherche de financements multiples issus de subventions des collectivités, de l'Etat ou participation à appels à projets,</li><li>* assure une gamme de compétences essentielle à l'objet de toutes nos associations, en conjuguant à la fois compétences naturalistes et expertise réglementaire dans le cadre des documents d'urbanisme.</li></ul> <p>Sylvie van den Brink souligne en particulier quelques actions importantes concernant les inventaires nécessaires à la protection de la biodiversité, la prise en compte de ces inventaires dans la délimitation des espaces à protéger (ZNIEFF, Natura2000). C'est le rôle des associations naturalistes comme l'ANCA de procéder aux mises à jour des ZNIEFF, de procéder au classement de nouvelles ZNIEFF, d'en préciser les contours. L'ANCA travaille sur plusieurs projets de classement de site, après le classement réussi, début 2018, du stade Huvier (Noisy-le-Sec) en ZNIEFF. Dans le cadre des grands projets (Grand Paris Express), l'ANCA exerce des actions de veille naturaliste, produit des inventaires qu'elle compare à ceux produits par la SGP. La DRIEE est son interlocuteur.</p> <p><b><u>Amis du Parc Forestier de la Poudrerie.</u></b> L'APFP propose depuis plus de 25 ans des activités à caractère pédagogique sur les thèmes de l'environnement et la citoyenneté ; le musée des poudres ouvert depuis 1982 retrace un siècle d'histoire des poudres pour armes et fusées, mais perpétue surtout la mémoire des hommes qui y ont consacré la plus grande partie de leur vie.</p> <p><b><u>EnDeMa93.</u></b> En tant que Personnes Publiques Associées(PPA) l'association a participé en 2017 à l'élaboration, la révision, ou la modification des PLU ou POS des communes du Raincy, Gagny, Montfermeil, Neuilly Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Villemomble, par l'intermédiaire des enquêtes publiques et échanges avec les services municipaux. Ce mode de fonctionnement souffre par contre d'une exception concernant la commune de Gagny qui reste fidèle à un fonctionnement interdisant toute concertation.</p> <p>T4 à Montfermeil, emprises A103 à Neuilly Plaisance et Neuilly-sur-Marne, projets d'urbanisation de Maison Blanche et Ville-Evrard, Ligne 11 du Grand Paris Express ont également été les dossiers locaux importants sur lesquels l'association a donné ses avis, ainsi que sur les plans régionaux tels que Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et Sage Marne Confluence</p> <p><b>Environnement 93 ;</b></p>
---	--

	renouvellement de l'agrément en 2018.
<b>Natura 2000</b>	<p><u>Parc Jean Moulin-Les Guilands</u> : Après la décision du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis de construction d'un collège sur un hectare du parc, Environnement 93 s'est engagé à suivre, avec le CD93, l'évolution des aménagements proposés sensés assurer une « compensation » efficace.</p> <p><u>Parc G.Valbon</u> : Environnement 93 participe avec FNE Ile de France, SOLIDEO, et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) à l'analyse des impacts des JO sur le parc, de même que les projets d'urbanisme qui y sont associés à Saint Denis, L'Ile saint Denis, Saint Ouen, Dugny, le Bourget.</p> <p><u>Parc de la Poudrerie</u> : Les annonces concernant la participation des associations à la pérennité et à l'aménagement du Parc n'ont pas été à la hauteur des attentes en 2017. Nos actions devront être plus « offensives » en 2018.</p> <p><u>Parc de la Haute-Ile.</u> Projets d'extension en liaison avec Ville-Evrard.</p> <p><u>Parc de la Fosse-Maussoin.</u> Annonce d'un projet sur Clichy sous Bois, parmi les nouveaux projets annoncés dans le cadre de la MGP et « Inventons la Métropole ». Pas de détail à ce jour mais risque important pour le site actuel, bientôt à nouveau ouvert au public après les travaux de comblement réalisés par le CD93</p>
<b>Déchets</b>	<p>La concertation pour le projet de <u>l'usine de Romainville</u> va se poursuivre jusqu'en 2023 par une « Post-concertation » destinée à s'assurer que les grandes orientations choisies par le SYCTOM concernant les impacts environnementaux du projet, seront respectées. Environnement 93 s'engagera avec FNE Idf pour que le débat public entamé soit pérennisé, en particulier quant au choix des solutions choisies pour le confinement des odeurs, du bruit, des poussières.</p> <p><u>PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) ;</u> Environnement 93 participe aux débats avec FNE Ile de France pour un plan qui devrait être adopté en fin 2019. Ce Plan consiste en particulier à transposer en Ile de France les obligations imposées par la LTECV (Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte) ; l'introduction d'une part de tarification incitative en remplacement de la TEOM, la valorisation matière, les limitations de capacités d'incinération, la réduction drastique de l'enfouissement, l'encadrement de la gestion des déchets du Grand Paris Express, doivent être intégrés à ce plan par la définition d'indicateurs quantifiant les objectifs de la loi.</p> <p><u>CODEC.</u> l'ADEME propose un <b>Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC)</b> qui permet aux collectivités de bénéficier, pendant 3 années d'un soutien financier visant à l'animation du territoire, la sensibilisation des acteurs locaux producteurs de déchets, pour la mise en œuvre de politiques locales d'économie circulaire. Démarrage sur Est Ensemble le 5 avril 2018</p>

<p><b>Pollutions</b></p>	<p><u>Wipelec / Romainville</u>  La plainte déposée en juin 2016 n'a toujours pas donné lieu à jugement même si les enquêteurs de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) nous ont auditionnés.</p> <p>La constitution de partie civile de février 2018 a été proposée par l'avocate pour débloquer la procédure. Environnement 93 et 7 riverains de la rue des Ormes et de la rue des Oseraies sont signataires de cette plainte.  Suite : Une fois la plainte déposée et la consignation versée, Le juge d'instruction instruit le dossier (enquête, interrogatoire...). A la suite de l'instruction, le juge ordonne soit un non-lieu si le juge estime les faits non susceptibles d'une action en justice. Dans ce cas, c'est la partie civile qui, en général, est condamnée à supporter les dépens ; soit le juge d'instruction renvoie l'affaire devant le tribunal compétent (tribunal correctionnel ou cour d'assises).</p> <p>Les réponses apportées par le préfet de Seine-Saint-Denis aux courriers des riverains décrivant une dégradation de l'environnement autour du site Wipelec, ne permettent pas d'envisager une amélioration des conditions de vie de l'ensemble du quartier, ce qui est en opposition avec tous les discours « rassurants » de l'Etat, ADEME, ARS.</p> <p><u>Fort de Vaujours.</u>  L'information diffusée au public, aux élus, aux associations par la CSS se fait de plus en plus « espacée ». La prise de connaissance des inspections réalisées par l'ASN est ainsi très parcellaire, alors que les événements de juillet/août 2017 ont été jugés « sérieux ».  Par ailleurs la concertation promise par les préfets et Placoplatre n'est toujours pas engagée alors que le projet de Placoplatre sur le Fort semble avoir fortement évolué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Les plans proposés dans des documents préparatoires à la Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE), <b>semblent</b> indiquer une extension de la carrière sur la <u>fosse d'Aiguisy</u>, sans que la CSS soit informée :</li> <li>* Le projet de modification du PLU de Coubron révèle la demande de Placoplatre d'étendre l'exploitation de la carrière exploitée actuellement sous le bois de Bernouille.</li> </ul> <p><u>SNEM MONTREUIL.</u>  Les mesures réalisées par la DRIEE, annoncent une absence de pollutions à l'extérieur de l'usine.  Cependant si ce diagnostic peut paraître rassurant pour les riverains et la santé des enfants des écoles implantées à proximité, le risque de cette usine en zone urbaine dense ne peut être évacué malgré les annonces du préfet de Seine-Saint-Denis.  La dangerosité de ces activités ne doit pas être ignorée ; la vétusté des locaux qui est démontrée régulièrement, tel ce morceau de toiture envolé le 8 mars 2018, remet en cause l'implantation de ce type d'industrie dans un quartier urbain qui ne devrait pas supporter d'installation ICPE. Le déménagement de cette usine doit absolument être planifié et organisé.</p>
--------------------------	--

	<p><u>Village des Rosiers / Saint Ouen.</u>  La négociation engagée par les parents d'élèves et Environnement 93, s'est traduite par la procédure engagée contre le permis de construire accordé par la mairie de Saint Ouen pour la réalisation de l'opération immobilière du « Village des Rosiers ». Recours gracieux, puis recours contentieux, et enfin mémoire en désistement se sont succédés pour aboutir à un protocole d'accord entre parents d'élèves, Environnement 93 et la SNC Paris Périph, décrivant les procédures garantissant sécurité et santé des élèves du groupe scolaire Joliot-Curie.</p> <p>La quasi-totalité des procédures a été pilotée et rédigée par Benoit Robinet, avocat représentant les parents d'élèves.</p>
<p><b>Débat Europa City</b></p>	<p>Les enquêtes publiques de 2017 concernant le PLU de Gonesse et la DUP sur la ZAC du Triangle de Gonesse, la décision du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, le 6 mars 2018, annulant l'arrêté préfectoral créant la ZAC, démontrent l'absurdité de ce projet et d'Europa City qui lui est associé. Malgré les décisions de justice et la démonstration du rejet de l'urbanisation de ces 280 hectares de terres agricoles, au travers du seul exercice démocratique qui est accordé aux citoyens par les enquêtes publiques, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) s'entête à défendre un projet dépassé et par référé fait sommation de procéder à la suppression des plantations effectuées sur une parcelle que les opposants à Europa City ont cultivée le long de la D170.</p> <p>Rien n'est donc acquis à ce jour.</p>
<p><b>MGP</b></p>	<p><u>Inventons la métropole 1 et 2.</u>  Identification de tous les projets qui ont un impact sur l'environnement  Vague de Surf à Sevrans  Immeuble/tour à Noisy le Sec  Usine EIF dans les murs à pêches  Projet sur la Fosse Maussoin.</p> <p>Actions locales pour « éradiquer » ces projets.</p>
<p><b>JO</b></p>	<p>Environnement 93 et FNE Ile de France se sont engagés dans les débats concernant l'implantation des JO en Ile de France et en Seine-Saint-Denis en particulier.</p> <p>Les dernières annonces de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et les premiers impacts annoncés sont contraires aux objectifs « d'acceptabilité », annoncés dans la première feuille de route.</p> <p>Un nouveau combat s'engage pour que les <b>acquis locaux</b> ne soient pas sacrifiés.</p>

<b>Saint Ouen : Jardin de l'impasse Juif</b>	<p>Environnement 93 soutient les actions locales engagées par les associations Genvironnes et Echanges concernant la concession d'aménagement du secteur Pasteur/Zola intervenue le 28 avril 2010 entre la ville de Saint Ouen et la SEMISO (Société d'économie mixte de Saint Ouen).</p> <p>Au-delà des requêtes engagées auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, les moyens matériels et les activités engagées pour le financement des procédures mis en oeuvre contre les délibérations municipales sont exemplaires.</p>
<b>PLUi</b>	<p>Les PLUi de Plaine Commune et d'Est Ensemble sont en cours d'élaboration. Patrimoine naturel, architectural et historique, Charte de l'arbre, Programme Local de l'Habitat (PLH), règlement d'urbanisme, sont parmi les premiers thèmes sur lesquels une vision cohérente à l'échelle du territoire est prioritaire.</p>
<b>Transports</b>	<p>La nouvelle feuille de route et les propositions présentées le 22 février 2018, de même que l'avenir ébranlé des projets de la ZAC sur le triangle de Gonesse nécessitent les remarques suivantes :</p> <p>* <u>Ligne 17 Nord</u> : cette ligne doit être abandonnée ; le tronçon commun initial des lignes 16 et 17 entre Saint Denis Pleyel et Le Bourget RER doit être destiné seulement à la ligne 16, qui après le détour par Le Bourget Aéroport rejoindra le trajet original de la Ligne 16 au Blanc-Mesnil.</p> <p>La desserte de l'Aéroport Charles de Gaulle est assurée par le CDG Express, en cours d'élaboration, et le RER B qui doit pour sa part être fiabilisé.</p> <p>* <u>Lignes 11 et 15</u> : La disparition du prolongement de la ligne 11 de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs est un très mauvais coup porté à la desserte des quartiers de Villemomble/Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne. Les programmes de logements déjà engagés sur Maison-Blanche, ne peuvent se satisfaire de réseaux de transport, qui contraindront les habitants à l'utilisation de la voiture, et donc une nouvelle fois à la détérioration des conditions de vie et l'aggravation des pollutions atmosphériques.</p> <p>Si pour les transports du quotidien, la superposition des lignes du RER E et de la ligne 15 de Rosny-Bois-Perrier à Champigny est par ailleurs une « absurdité » et un gâchis financier, les projets d'urbanisation de ce territoire doivent être revus à la baisse, car leur impact sur la biodiversité est très lourd. Pour sa part le tronçon de la ligne 15 de Saint-Denis à Rosny-Bois-Perrier doit être réalisé suivant les délais prévus dans le schéma initial et apporter aux projets d'urbanisation le long du canal de l'Ourcq les transports adaptés.</p> <p>Les lignes de transport sont un préalable incontournable à l'urbanisation des quartiers de Maison Blanche et Ville-Evrard; elles ne doivent cependant pas autoriser une densification dont les impacts cumulés vont gravement oblitérer les trames verte et noire identifiées au SRCE entre les sites Natura2000 des Coteaux d'Avron et de la Haute-Ile. Cette adaptation de la programmation des transports doit permettre une réévaluation des programmes immobiliers sur l'ensemble du territoire de Neuilly-sur-Marne.</p>



## ANNEXE Transports

### Ligne 17 : Le Projet



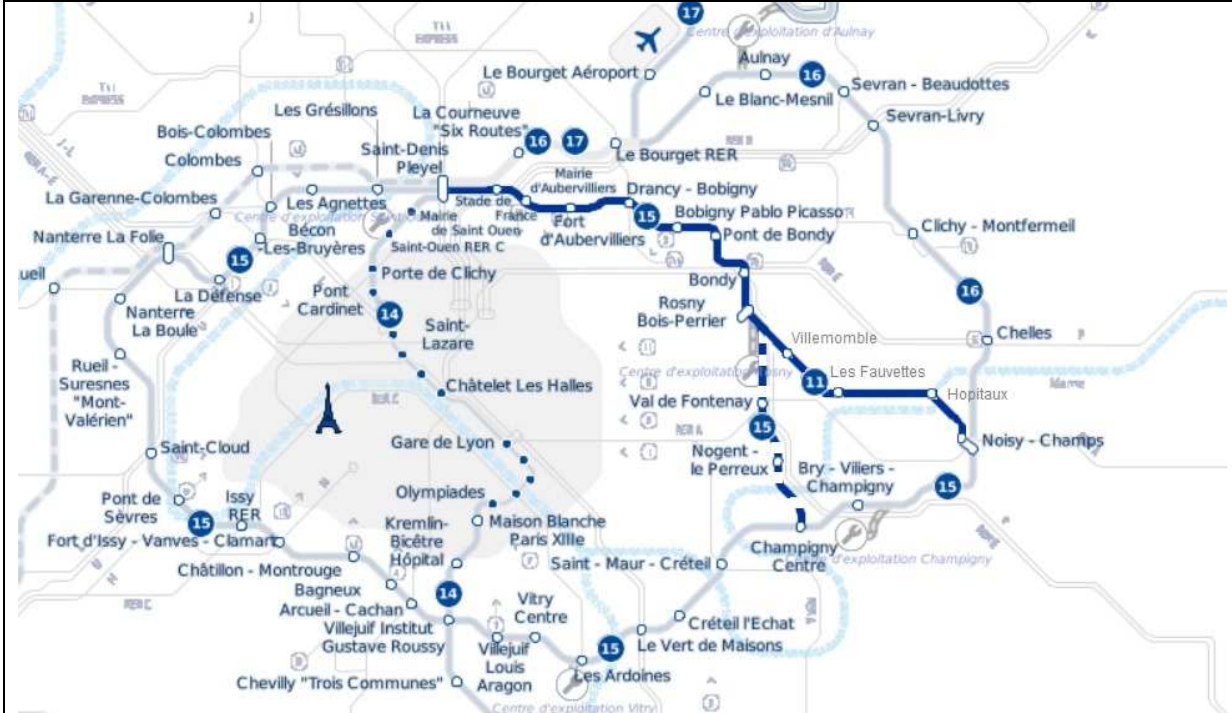
### Notre proposition :



## Lignes 15 et 11



## Notre proposition



**COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 Gagny**  
**☎01.43.81.96.37 - [contact@environnement93.fr](mailto:contact@environnement93.fr)**

## **5. Renouvellement des autorisations au président pour agir en justice**

L'assemblée générale s'exprime par vote pour renouveler le mandat :

- **au conseil d'administration**, pour représenter l'assemblée générale et décider en son nom, d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions, en mandant pour ce faire son président en exercice qui sera investie de tous les pouvoirs à ces effets,

- **au président**, qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets entre deux conseils d'administration, chaque fois qu'il le jugera nécessaire si les délais l'imposent, pour représenter l'association et décider en son nom, d'ester en justice tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions. Dans ce cas, l'action engagée sera mise à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant. Elle sera normalement poursuivie si ce conseil n'y met pas opposition.

*L'assemblée générale, à l'unanimité, vote l'autorisation pour agir en justice.*

## 6. Election du CA.

<b>Association</b>	<b>Représentant</b>
<b>Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron</b>	Sylvie van den Brink
<b>Association de Sauvegarde du Village de Romainville</b>	Bernard Dubouloz-Monet
	Julia Learmonth
<b>Association des riverains de l'usine de méthanisation de Romainville</b>	François Mouthon
	Véronique Cochard
<b>Patrimoine et Environnement à Romainville</b>	Evelyne Barraud
<b>Association des Résidents du Parc Villeflix</b>	Michelle Claveau
<b>Aulnay Environnement</b>	René Augustin Bougourd
<b>Bagnolet Ecologie / l'écologie à Bagnolet</b>	Pierre Mathon
<b>EnDeMa93 (Anciennement Gagny Environnement)</b>	Claude Schneider
	Francis Redon
<b>Gournay Environnement</b>	Antonino Marques
<b>Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie</b>	Michel Glevarec
<b>Montreuil Environnement</b>	Véronique Ilié
<b>Noisy le Sec Environnement</b>	Colette Scheyder
<b>Romainville Sud</b>	Vincent Pruvost
<b>Bondy Ecologie</b>	Christian Bernard
	Monique El Kasmi

## 7. Intervention de Pierre Stoeber pour Energie partagée.

Dans le prolongement des lois sur la transition énergétique les initiatives pour sortir des énergies fossiles polluantes se sont développées, avec comme corollaire le changement de consommation (efficacité énergétique, sobriété) et l'évolution de la production d'électricité par les énergies renouvelables.

Cette transition s'appuie sur des outils législatifs :

\* Directive européenne (2012/27/UE du 25 octobre 2012)

\* LTECV du 18 aout 2015 et loi NoTRE du 7 aout 2015

les objectifs de la COP21 ont été un révélateur dont se sont saisis les citoyens, qui agissant à l'échelle locale en s'appropriant les enjeux climatiques, dans le cadre d'une économie qui privilégie la décentralisation et l'autonomie.

Enercoop a été le premier maillon d'un « consommer mieux », en choisissant une production d'électricité 100% renouvelable.

Le réseau « Energie partagée » est ensuite apparu pour changer la production en finançant la transition énergétique au niveau national.

### La méthode

En Ile de France une dizaine de groupes citoyens se sont créés dont **Plaine Energie Citoyenne** (Sur Plaine Commune) et **Electrons Solaires 93** (Sur le territoire d'Est Ensemble).

1. Identifier le gisement d'EnR : Photovoltaïque en Seine-Saint-Denis.
2. Réunir les citoyens souhaitant participer et investir.
3. Développer des installations sur toits publics et privés
4. Rentabiliser les investissements par la revente de l'électricité produite.

### Electrons Solaires 93 : les perspectives

Création : juin 2016.

1. Recherche de toits pour installer les panneaux photovoltaïques
2. Elaboration du modèle économique avec les autres groupes Energie Partagée d'Ile de France
3. Recherche de partenariats institutionnels (mairies, collectivités territoriales)
  - \* 2 municipalités associées et toits publics concédés sur 2 communes.
  - \* Partenariat avec l'EPT Est Ensemble
  - \* CD93 : concessions de toitures de collèges
  - \* MGP
  - \* Région Ile de France (Appels à projets en 2018)
4. Structure juridique : Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à créer d'ici aout 2018.
5. Elargissement des adhérents (>60) et futurs coopérateurs.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 13h15

*Sont annexés au présent procès verbal :*

- *La convocation à l'assemblée générale.*
- *la feuille de présence, et les pouvoirs correspondants,*
- *le rapport moral 2017,*
- *les comptes financiers 2017,*
- *les orientations et le budget 2018,*

En foi de quoi a été rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,  
Francis REDON



La secrétaire de séance,  
C.Scheyder

